

Les vertus du faire ensemble

ÉCRIT PAR PIERRE-EDOUARD PICORD

15 décembre 2017

Dans le feuilleton de l'eau une autre petite musique commence à se faire entendre. Je ne parle pas de celle diffusée par les va-t-en-guerre, qui du haut de leur magnificence décochent des blâmes et crient leur inutile indignation. J'ai le sentiment que quelques élus et quelques responsables du secteur de l'eau manifestent une véritable volonté de faire avancer ce dossier. Le discours de Josette Borel-Lincertin lors du vote du budget 2018 du Département le 14 décembre dernier, trace quelques pistes. Il tient compte d'une réalité évidente : aucune communauté d'agglomération ne renoncera à ce que lui offre la loi, à savoir l'exercice de sa compétence en matière de distribution de l'eau. Il y a une forme de schizophrénie de la part de ceux qui nous gouvernent lorsqu'ils martèlent gouvernance unique. Ils créent des lois, définissent des champs de compétence et voudraient que ceux qui sont investis de nouvelles missions y renoncent. À moins que cela ne soit une forme de cynisme. il n'y aura pas de gouvernance unique. On ne risque rien de promettre.

La présidente du conseil départemental n'a pas renoncé à l'aide de l'État. En revanche, elle dit clairement commençons à avancer, agissons, faisons. Ce sont les réseaux qui sont pourris, le Département s'y attelle déjà. Ce n'est pas suffisant. Que chacun y apporte sa part. Cela prendra dix ou quinze ans. Autant commencer tout de suite. Belle-Eau-Cadeau est un nœud. Josette Borel-Lincertin s'engage à le défaire. Les présidents d'agglomération se sont réunis sur la thématique du financement des réseaux. Ils ont évoqué ce qu'ils appellent un véhicule juridique, en clair une structure qui ne s'occuperait que des réseaux. Sauf qu'il faut aller plus loin. Les communautés d'agglomération doivent s'engager financièrement aussi. Lorsqu'on demande aux anciens prestataires pourquoi les réseaux sont pourris, ils répondent ce sont les communes qui sont compétentes. S'il en est ainsi, une participation des communes au financement de la réfection des réseaux doit être envisagée également.

Au bout de la chaîne, il y a bien sûr l'abonné, le citoyen. Il devra lui

aussi aller de son écot. Une structure qui veillerait à ce que la part prélevée à l'utilisateur au titre de la réparation des réseaux soit effectivement consacrée à leur réparation se justifierait. Une organisation où chacun apporterait sa contribution et dont l'objectif serait clairement défini, cela changerait des sempiternelles jérémiades auprès de l'État. Un État qui n'en serait pas quitte pour autant. Notre territoire pâtit d'un manque d'infrastructures. Notamment dans le domaine du transport public, quand dans l'Hexagone, la modernité et la pluralité des moyens de transport sont édifiants. Il faudra un jour y penser.